

# Associations

Une « bizarrerie » ou, à terme, un modèle...

## Les associations peuvent très bien fonctionner sans président

**E**n Mayenne, les associations fonctionnant sur des modes de gouvernance atypiques se multiplient. En aucun cas, la loi de 1901 et son décret d'application n'obligent à un fonctionnement hiérarchisé avec, à sa tête, un président. Sauf cas exceptionnels, la liberté préside à la rédaction des statuts. Tout mode de gouvernance, avec ou sans président, devient alors possible.



La question d'un président ou non se pose à la création d'une association et plus précisément au moment de la rédaction des statuts – pour peu qu'on les personnalise, ce qui implique un certain esprit critique à l'égard des statuts-types que l'on peut trouver un peu partout.

La question peut également se poser si le poste de président, prévu dans les statuts, se retrouve vacant faute de candidat. Le cas peut se présenter à la fin d'un mandat, mais aussi suite à une dé-

mission, une révocation, un décès... L'association se retrouve alors dans une impasse.

Des modifications statutaires sont envisageables pour s'adapter à cette situation mais, sans « son » président, l'association n'a pas nécessairement les ressources, en interne, pour y faire face. La disparition de l'association, ou du moins sa mise en sommeil, peut être proche...

### Possible, voire souhaitable ? Un fonctionnement collégial....

Beaucoup croient qu'une association doit obligatoirement disposer, pour fonctionner, d'un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Eh bien non, la loi de 1901 ne prévoit rien à ce sujet. Il s'agit bien d'une grande loi de liberté.

Seul l'usage répété et souvent pertinent de ce fonctionnement a participé à généraliser sa mise en œuvre. Il n'y a donc pas de modèle imposé. De ce fait, certaines associations fonctionnent différemment et une direction collégiale est possible. Dans ce cas, en fonction des statuts, les missions habituellement confiées au président sont réparties



### Le CÉAS de la Mayenne : depuis 2003 déjà...

En 2003, les adhérents du CÉAS, réunis en assemblée générale, ont validé des modifications statutaires supprimant, entre autres, le poste de président. Le CÉAS fonctionne aujourd'hui avec un Conseil d'administration, un Bureau et des délégués de ce Bureau. Informations et documents (par exemple les statuts) sont disponibles sur son site Internet : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)



Le CÉAS de la Mayenne, en tant que Centre de ressources et d'information des bénévoles (Crib), se tient gratuitement à la disposition des associations mayennaises pour les aider dans leur fonctionnement. Le comité départemental olympique et sportif (Cdos) remplit la même fonction auprès des associations sportives. Au niveau du CÉAS, cette activité consiste en de la diffusion d'informations (publications et site Internet), des prestations techniques, des interventions collectives ou des conseils personnalisés. De janvier à décembre 2016, le CÉAS a répondu à environ quatre-vingts demandes de façon personnalisée. Les demandes portent surtout sur : les formalités pour créer une association ; l'écriture ou l'actualisation des statuts ; les dons aux associations ; le fonctionnement collégial d'une association. ; la conduite d'un projet.



entre les différents administrateurs ; la gestion devient moins pesante.

Ce fonctionnement qui paraît atypique et même utopique a plusieurs intérêts. Il est approprié aux associations qui prônent un comportement égalitaire et responsable de leurs membres, qui sont opposés à un fonctionnement hiérarchique et qui souhaitent éviter les enjeux de pouvoir et, à l'inverse, favoriser les questions de fond. De même,

ce système est à privilégier lorsqu'une personne ne veut ou ne peut assumer à elle seule l'ensemble des responsabilités qui incombent à un président. Par contre, cette organisation peut ne pas correspondre à tous. Certains sont habitués à un fonctionnement hiérarchisé et le risque existe d'une perte de repères. En outre, les responsabilités peuvent se retrouver diluées, ce qui est susceptible de nuire au fonctionnement interne et d'apparaître à l'extérieur moins lisible.